



R O U M A N I E
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE

DISCOURS DE M. MARIAN SARBU,
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE
- 11 JUIN 2001 -

89-e SESSION DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
GENEVE, 5-21 JUIN 2001

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous féliciter, au nom de la délégation de la Roumanie pour votre élection à la tête de cette Conférence et de vous souhaiter bonne chance dans l'accomplissement du mandat qui vous est confié.

Mesdames et messieurs,

J'ai le grand plaisir de m'adresser à vous à la tribune de cet important forum international où les problèmes qui concernent le monde du travail ont toujours été analysés avec un grand esprit de responsabilité.

La justice sociale, le desideratum de l'Organisation Internationale du Travail, acquiert au début de ce millénaire une nouvelle dimension. On ne peut pas parler de justice sociale sans travail décent ! Il est évident que le travail décent et la diminution du chômage, aspects traités d'une manière très sensible et pertinente dans le Rapport du Directeur général, doivent représenter un but universel. Celui-ci a comme résultat aussi bien le développement de la société que de l'individu, et la jonction harmonieuse des politiques sociales et économiques ainsi que l'implication plus active des partenaires sociaux, représente un moyen efficace à l'atteinte de ce desideratum.

Le Gouvernement de la Roumanie a exprimé sa volonté de promouvoir la relance de la croissance économique, le combat de la pauvreté et du chômage. Le principe de l'équilibre entre les impératifs de l'économie de marché et celui de la protection et de la solidarité sociale représente un des fondements du Programme du gouvernement actuel.

La croissance économique représente une condition sine qua non pour la résolution des problèmes sociaux, y compris du problème le plus aigu – le chômage. Dans ce contexte-ci, les objectifs de la réforme dans le domaine de l'emploi sont orientés en deux directions. L'objectif sur long terme est représenté par la constitution d'un cadre efficace pour la politique sociale, apte d'offrir des solutions aux problèmes posés par l'économie moderne en plein processus d'évolution. Les aspects principaux portent sur la diminution de la dépendance envers les prestations en nature, l'assurance de la mobilité élevée sur le marché du travail et la nécessité de la préparation pour les risques et les problèmes inhérents à un véritable système de marché.

Mais en même temps on doit prendre en compte une série d'aspects sur court terme et qui nécessite une intervention immédiate. Une partie de ceux-ci sont liés aux conséquences de la restructuration économique, d'autres portent sur les grands coûts des assurances sociales qui affectent le développement économique du pays et permettent la généralisation inacceptable et périlleuse de « l'économie grise ».

La stratégie dans le domaine de l'emploi sera orientée conformément au Plan National d'Action pour l'Emploi, qui sera élaboré en fonction de la situation existante en Roumanie, prendra en considération les effets sur court et long terme du processus de restructuration industrielle et va définir un set de mesures prioritaires pour l'augmentation de l'emploi.

Les principaux objectifs dans le domaine de l'emploi, établis pour l'année 2001, sont: l'accroissement du taux d'emploi et la diminution du chômage au niveau des groupes défavorisés ainsi que l'accroissement du poids des mesures actives.

Le Gouvernement se propose d'appliquer des mesures économiques de stimulation de la création d'emplois dans les conditions de la poursuite des processus de privatisation et restructuration, de sorte que le chômage diminue sous 8-9% dans l'année 2004.

A l'opinion des plusieurs spécialistes, un tel objectif peut paraître paradoxal. On dit souvent que des processus de privatisation et restructuration ne peuvent être associés qu'avec des taux élevés du chômage. Du point de vue économique on comptera pourtant sur la stimulation intensifiée des investissements, y compris des investissements publics, et du point de vue social sur un taux plus élevé du salaire minimum sur l'économie associé à une diminution relative des prestations de chômage.

Malheureusement, au cours des dernières années a été encouragé un accompagnement social fondé sur des salaires compensatoires octroyés à ceux qui abandonnaient de leur propre initiative les emplois non performants.

Le Gouvernement actuel va renoncer à ces mesures avec effet dévastateur pour une économie en plein processus de restructuration. On va réorienter les ressources déjà limitées

dont' on dispose afin de créditer les petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois pour les chômeurs ou pour les demandeurs d'emploi.

En tenant compte des moyens financiers disponibles, on utilisera les actions de qualification, requalification, réorientation de la main d'œuvre. Egalement, on élaborera des programmes de reconversion professionnelle en vertu des prévisions relatives aux changements structureaux de l'économie nationale. Ces programmes prendront en compte, spécialement, l'augmentation des chances d'intégration sur le marché du travail des jeunes et des femmes.

Le modèle social promu par le Gouvernement est fondé sur l'équilibre entre compétition, collaboration et solidarité.

Dans le domaine social on a promu une série de projets d'actes normatifs qui ont pour but l'amélioration de la protection des droits de chaque citoyen. Dans ce contexte-ci je souhaiterais mentionner les projets de loi concernant le revenu minimum garanti; le combat de l'exclusion sociale; la stimulation de l'emploi de la main d'œuvre et la protection sociale des demandeurs d'emploi; l'égalité de chances entre les hommes et les femmes.

L'expérience accumulée jusqu'à présent a démontré le fait qu'une bonne gouvernance ne puisse être réalisée que par la promotion d'un véritable dialogue social, élément clé de la démocratie et en même temps un instrument flexible dans l'accomplissement des desiderata économiques et sociaux.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la Roumanie a octroyé une attention particulière au dialogue avec les partenaires sociaux par le commencement de la négociation et la signature, le mois de février, d'un Accord Social. C'est le premier Accord Social signé par le Gouvernement et toutes les confédérations syndicales et patronales représentatives au niveau national.

De plus, la semaine dernière, les mêmes partenaires ont signé, à une exception près, un protocole qui concerne des domaines de la législation des assurances sociales. Ils se sont engagés à ne plus demander durant quatre ans d'autres modifications du cadre législatif en la matière en prouvant ainsi que le dialogue social représente la voie pour obtenir la

stabilité politique et sociale, si nécessaire dans cette période de transition.

En ce qui concerne ses rapports avec l'Organisation Internationale du Travail, le Gouvernement roumain considère qu'il détient un rôle très important dans le soutien de ses membres et la promotion d'un travail décent. Le programme de coopération technique représente un des moyens les plus appropriés que l'Organisation doit développer par la suite et qui doit être orienté vers la stimulation de l'emploi de la main-d'œuvre, de la création de petites et moyennes entreprises et de l'amélioration des conditions de travail.

Je vous remercie pour votre attention.